

COVID-19

Plan d'urgences sociales



SOMMAIRE

Édito du Président Georges Méric

p3

Un plan d'urgences sociales

p4>5

I - Le Conseil départemental de la Haute-Garonne : chef de file des solidarités

p6>11

- ▶ Assurer la continuité du service public pour les plus fragiles
- ▶ Prendre des mesures d'urgence pour les personnes et les familles en difficulté
- ▶ Protéger la santé des populations
- ▶ Maintenir un lien de proximité

II - 27,6 M€ d'aides pour soutenir les acteurs du territoire

p12>14

- ▶ Une avance de 60 % pour les prestataires de marchés publics des secteurs du bâtiment et des travaux publics : 10 M€
- ▶ Une indemnisation à hauteur de 80 % des transporteurs scolaires et interurbains : 4 M€ par mois
- ▶ Un fonds d'urgence de 3 M€ pour soutenir l'activité locale
- ▶ Une avance financière pour les établissements sociaux et médico-sociaux : 7,4 M€ par mois
- ▶ Annulation des échéances d'emprunt pour les créateurs d'activités
- ▶ Un revenu exceptionnel de solidarité de 500 € pour les conjoints non-salariés
- ▶ Un fonds de 2 M€ pour soutenir le tissu associatif

III - Préparer l'avenir

p15

- ▶ La mise à disposition du laboratoire départemental pour le dépistage
- ▶ Le lancement d'un dialogue citoyen pour bâtir le monde d'après



ÉDITO

**Georges Méric,
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne**

« Nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui met à l'arrêt notre pays et nos territoires. Elle entraîne une crise économique et sociale d'une ampleur inédite qui s'ajoute aux situations tragiques vécues par les milliers de familles endeuillées par la mort d'un parent, d'un proche, d'un être aimé.

Nous sommes dans l'action au quotidien pour répondre aux urgences du présent mais aussi pour préparer et accompagner une sortie de crise qui s'annonce d'une extrême dureté, inédite depuis l'Après-guerre.

Dès le début du confinement, nous avons mis en place une série de mesures exceptionnelles pour soutenir le secteur social et médico-social, le bâtiment et les travaux publics, le tissu associatif, les personnes et les familles en situation de grande précarité. Et d'ores et déjà, nous préparons un plan de relance de sortie de crise sans précédent pour soutenir l'activité et l'emploi sur nos bassins de vie.

Nos politiques publiques sont guidées par la solidarité humaine. C'est pourquoi ces multiples aides d'urgence envers les plus fragiles, les plus précaires, sont une réponse aujourd'hui nécessaire, indispensable. Mais, elles ne sont que provisoires. Il nous faut très vite penser et concrétiser la pérennisation d'un nouveau système de solidarité. La société d'avant cette crise n'était déjà plus celle de la stabilité et du plein emploi. Celle d'après le Covid-19 creusera davantage les inégalités si nous ne bouleversons pas les fondements de notre société : choisir l'humain plutôt que les dividendes, voici le défi.

Ce défi du monde d'après, le Conseil départemental le relèvera en associant l'ensemble des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais dans un grand dialogue citoyen, une réflexion participative que nous avons d'ailleurs déjà engagé dès 2018 à travers la démarche « Haute-Garonne Demain ».

Ensemble, nous allons devoir faire des choix. Ils seront essentiels et vitaux pour bâtir le monde d'après. Nous, nous y sommes prêts. »

Un plan d'urgences sociales

1 POUR LES PLUS FRAGILES



Les prestations sociales maintenues

- ▶ **30 000 personnes âgées** bénéficient de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- ▶ **10 000 personnes** bénéficient de la Prestation de compensation du handicap (PCH)
- ▶ **36 000 personnes sans emploi** bénéficient du Revenu de solidarité active (RSA)



Maintenir l'accompagnement social

- ▶ **5 Maisons des solidarités (MDS)** assurent l'accueil et le traitement des dossiers des 90 points d'accueil du département
- ▶ Maintien des consultations contraceptives et IVG au sein du **Centre départemental d'éducation et de planification familiale (CDPEF)**
- ▶ Maintien de permanences pour la **Protection maternelle et infantile (PMI)** dans 4 MDS du territoire
- ▶ Continuité de la **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** par mail et permanence téléphonique

2 POUR LES PERSONNES ET FAMILLES EN DIFFICULTÉ



Création des bons solidaires

- ▶ Achats alimentaires et d'hygiène
- ▶ Bénéficiaires : parents de collégiens qui ont une aide départementale pour les frais de restauration scolaire, et familles ou personnes isolées précarisées par la crise



Centre d'accueil d'urgence solidaire pour les enfants en détresse

- ▶ **200 enfants** peuvent être accueillis
- ▶ Une équipe de professionnels volontaires est mobilisée



Prêt de tablettes numériques

- ▶ **120 élèves** des 5 collèges du Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) ont bénéficié de ce prêt
- ▶ Un forfait de scolarité de 50 € par mois et par enfant pour les **460 assistants familiaux** du Département



Accompagnement des locataires du parc social

- ▶ Maintien d'un lien social avec les résidents seniors
- ▶ À l'écoute des 40 000 locataires



Ammy 31 : plateforme numérique pour les résidents

- ▶ Maintien du lien social entre les résidents d'**Ehpad et établissements pour personnes en situation de handicap**, et leurs proches

3 POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES POPULATIONS



Protection des agents de la collectivité

- ▶ Mise en place du **télétravail**
- ▶ Maintien des services publics indispensables



Suspension des marchés de travaux publics

- ▶ 1 200 marchés concernés
- ▶ Une avance **jusqu'à 60 %** pour les marchés non engagés, soit 10 M€ d'investissement pour la collectivité



Achat de masques

- ▶ **1 million de masques** pour les personnels en lien avec le public et les particuliers employeurs
- ▶ 210 000 masques ont déjà pu être distribués



15 collèges ouverts pour les enfants des professionnels prioritaires



Parc social : désinfection des parties communes

4 POUR SOUTENIR LES ACTEURS DU TERRITOIRE



Aides financières

- ▶ Marchés publics des secteurs du bâtiment et des travaux publics : une avance jusqu'à 60 %, soit **10 M€** pour la collectivité
- ▶ Transporteurs scolaires et interurbains : indemnisation à hauteur de 80 %, soit **4 M€** par mois
- ▶ Activité locale : fonds d'urgence de **3 M€**
- ▶ Associations qui participent à l'économie locale : fonds de **100 000 €**
- ▶ Établissements sociaux et médico-sociaux : avance de **7,4 M€** par mois
- ▶ Revenu exceptionnel de solidarité de 500 € par mois pour les conjoints non-salariés
- ▶ Soutien du tissu associatif : fonds exceptionnel de **2 M€ par mois**



Annulation des échéances d'emprunt pour les créateurs d'activités

- ▶ Théogone : les 13 entreprises hébergées seront exonérées de loyer pour les 6 prochains mois
- ▶ CréADE31 : les 79 bénéficiaires du prêt à taux zéro seront exonérés de leur mensualité pour les 6 prochains mois

5 POUR MAINTENIR UN LIEN DE PROXIMITÉ



Médiathèque départementale : mise en ligne de 70 000 médias

- ▶ Accès gratuit à 70 000 livres et magazines, 2 500 programmes de formation et 1 000 films
- ▶ Animations jeune public et tous publics proposées sur les réseaux sociaux



Accompagnement quotidien des élus locaux

- ▶ Agence Haute-Garonne Ingénierie/ATD poursuit ses missions de conseils et d'accompagnement
- ▶ 25 agents entretiennent les routes départementales
- ▶ Contrats de territoire : les règles d'intervention simplifiées et le versement accéléré avec une avance de trésorerie de 60 %



Cellule d'écoute pour les travailleurs indépendants et micro-entrepreneurs

- ▶ Accompagnement dans les démarches administratives pour l'accès aux droits
- ▶ Soutien psychologique et moral



Retrouvez tous les numéros utiles ainsi que les centres de consultations COVID-19 du Département sur haute-garonne.fr

I Le Conseil départemental de la Haute-Garonne : chef de file des solidarités

Le Conseil départemental consacre chaque année la moitié de son budget à la protection des Haut-Garonnais et des Haut-Garonnaises les plus vulnérables. Que ce soit à travers le versement des prestations sociales pour les personnes en situation de fragilité, ou à travers les dispositifs de protection et d'inclusion qu'il met en œuvre.

Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, le Département s'est mobilisé pour maintenir, voire renforcer, ses aides et ses services indispensables aux plus démunis, mais également pour engager des mesures d'urgence à destination des personnes et des familles qui subissent de plein fouet les effets de la crise.

ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC POUR LES PLUS FRAGILES

1/ Les prestations sociales maintenues

Le Conseil départemental, grâce à la mise en œuvre dès le 16 mars de son Plan de continuité d'activité, a pu maintenir le versement intégral des prestations sociales vers les plus démunis : Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, Revenu de Solidarité Active. Cela concerne en Haute-Garonne 30 000 personnes âgées, 10 000 personnes en situation de handicap et 36 700 personnes sans emploi.

2/ Réorganisation des services sociaux pour maintenir l'accompagnement social

Le Conseil départemental a organisé ses services sociaux pour pouvoir maintenir l'accompagnement des plus fragiles. Depuis le 16 mars, les standards téléphoniques des 90 points d'accueil des Maisons des Solidarités (MDS) sont regroupés sur 5 MDS réparties sur le territoire, qui assurent l'accueil et le traitement de l'intégralité des dossiers par téléphone et par messagerie électronique. Les Maisons des Solidarités traitent environ 400 appels par jour.

Le Centre départemental d'éducation et de planification familiale (CDPEF) assure au quotidien les consultations liées aux urgences contraception et aux IVG, et chaque après-midi une permanence téléphonique.

La Protection maternelle et infantile (PMI) assure le suivi des femmes enceintes et des jeunes enfants avec des consultations ouvertes dans les MDS de Borderouge à Toulouse, Colomiers, Castanet-Tolosan et Saint-Gaudens. 75 consultations d'enfants ont pu se dérouler depuis le début du confinement.

La Maison départementale des adolescents (MDA) continue d'assurer un accueil téléphonique quotidien pour être à l'écoute des problématiques des adolescents de 11 à 21 ans et de leurs parents.

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) poursuit le suivi des dossiers, par mail et par téléphone, soit une cinquantaine d'appels téléphoniques et près de 200 courriers électroniques par jour traités.

Au total, 442 agents départementaux sont opérationnels, dont 360 en télétravail et 82 sur sites, pour préserver l'action sociale.

DES MESURES D'URGENCE POUR LES PERSONNES ET LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ

3 / Des bons solidaires pour les personnes et familles précarisées par la crise

Le Département a créé un dispositif d'aide d'urgence, sous la forme de chèques de paiement, pour les achats de denrées alimentaires et de produits d'hygiène de première nécessité, à destination des foyers haut-garonnais en situation de précarité accentuée par le contexte d'état d'urgence sanitaire.

Ce dispositif concerne les familles qui bénéficient d'une aide départementale pour la restauration scolaire de leur enfant en collège, ainsi qu'aux familles et personnes isolées en situation de grande précarité. Cette aide, allouée sous forme de titre de paiement nominatif, s'élève à 60 € par mois et par enfant pour les parents d'élèves dont la restauration scolaire est prise en charge à 100 % par le Département (8 700 bénéficiaires) et à hauteur de 30 € par mois et par enfant, pour ceux dont la restauration scolaire est prise en charge à 50 % (13 000 bénéficiaires). Les familles ou personnes isolées, en situation de précarité du fait de la crise, pourront aussi bénéficier d'une aide de 150 € par mois sous conditions de ressources et après évaluation sociale. Ces bons solidaires sont valables dans toutes les enseignes affiliées aux chèques-déjeuners. Ils sont mis en œuvre pour le mois d'avril et seront reconductibles. Les demandes pourront être réalisées en ligne via une plateforme web dédiée. L'enveloppe financière de ce nouveau dispositif est estimée à 2 M€.

4 / Un centre d'accueil d'urgence solidaire pour les enfants en difficulté

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, pilote de la protection de l'enfance, a ouvert, lundi 30 mars, un centre d'"accueil d'urgence solidaire" au Domaine d'Ariane à Mondonville à destination des enfants en difficulté, en lien avec la Ligue de l'Enseignement et l'ANRAS (Association nationale de Recherche et d'Action Solidaire).

Ce nouveau dispositif, exceptionnel et temporaire, permet d'accueillir provisoirement jusqu'à 200 enfants âgés de 3 à 18 ans, mis en difficulté en raison du confinement (parents hospitalisés, placements d'urgence pour situation de maltraitance ou de danger, relais des assistants familiaux). Une équipe pluridisciplinaire de professionnels volontaires et spécialisés dans la protection de l'enfance (psychologues, infirmières puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, médecin référent ASE...) est mobilisée sur site pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes au cours de cette période.

Par ailleurs, le Conseil départemental a mis en place une cellule de crise de la protection de l'enfance qui réunit chaque semaine tous les acteurs institutionnels concernés, afin de pouvoir apporter des réponses rapides aux établissements face à la complexité du confinement des enfants.

5 / Le prêt de tablettes numériques aux élèves du Réseau d'éducation prioritaire

Afin de permettre à toutes les familles d'assurer la continuité de l'apprentissage scolaire pour leur enfant, le Conseil départemental a remis début avril des tablettes numériques à 120 élèves des 5 collèges du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +) de la Haute-Garonne, ne disposant pas de matériel informatique adapté à leur domicile : George Sand, Rosa Parks, Raymond Badiou, Stendhal et Bellefontaine.

Le Conseil départemental a également décidé de soutenir les 460 assistants familiaux salariés de la collectivité, qui sont amenés à engager des frais pour garantir la poursuite éducative à domicile des enfants dont ils ont la charge. Une allocation mensuelle forfaitaire et temporaire de 50 € leur sera allouée pour chaque enfant accueilli de 3 à 21 ans. Cette allocation concernera 700 mineurs et jeunes majeurs accueillis chez les 460 assistants familiaux salariés du Département et représentera un budget de 35 000 € par mois.

6 / L'accompagnement des locataires du parc social

Le Conseil départemental, le groupe des Chalets et l'Office public de l'habitat de la Haute-Garonne veillent à la protection de leurs 40 000 locataires, notamment des personnes vulnérables. Les bailleurs ont pris contact avec les résidents seniors pour s'enquérir de leur situation et maintenir un lien social. Ils se tiennent également à la disposition des locataires qui, en ces temps de crise sanitaire, ont des difficultés à payer leur loyer afin de trouver avec eux des solutions adaptées à chaque situation.

7 / Une plateforme numérique pour les résidents des Ehpad et des établissements pour personnes en situation de handicap

Pour lutter contre le risque d'isolement social créé par les conditions exceptionnelles de confinement, le Conseil départemental met à disposition gratuitement des établissements pour personnes âgées et en situation de handicap un espace numérique dédié à ces publics : l'espace numérique Ammy 31. Grâce à ce nouvel outil, chaque résident, avec l'aide des accompagnants, peut créer une page « type Facebook » lui permettant d'échanger avec ses proches toutes sortes d'informations et de documents (dessins, textes, articles, messages, vidéos...), et de communiquer par visioconférence.

PROTÉGER LA SANTÉ DES POPULATIONS

8 / La protection des agents de la collectivité

Avec plus de 6 500 agents, le Conseil départemental est un des plus importants employeurs de la Haute-Garonne. Dès le lundi 16 mars et l'annonce par le gouvernement des mesures obligatoires de confinement, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a mis en œuvre un plan de continuité de l'activité afin de protéger la santé de l'ensemble de ses agents, tout en permettant de maintenir au maximum les services indispensables à la population, comme le paiement des prestations sociales et l'aide aux plus fragiles.

Actuellement, sur les 6 500 agents que compte la collectivité, 1 000 agents sont en télétravail et 200 sur sites.

9 / La suspension des marchés de travaux publics

Afin de protéger les personnels des entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics et de limiter la propagation du Covid-19, le Conseil départemental a pris la décision de suspendre l'ensemble des chantiers dont il a la maîtrise d'ouvrage. Cela concerne notamment 16 chantiers en cours sur les bâtiments départementaux, parmi lesquels le nouveau bâtiment des Archives départementales chemin de Capelle à Toulouse, la construction des nouveaux collèges d'Escalquens, Saint-Simon, Cintegabelle, L'Isle-en-Dodon et Beauzelle.

Plusieurs chantiers de voirie sont également à l'arrêt, comme la déviation de Saint-Lys, le giratoire RD 622 à Villefranche-de-Lauragais, la déviation de Bessières, la piste cyclable RD 117 ou encore le chemin Rivière. L'ensemble de ces chantiers représente un budget de 106 M€.

Les entreprises concernées se verront attribuer une avance pour les marchés non engagés pouvant aller jusqu'à 60 % du montant du marché ou du bon de commande.

Les services départementaux s'engagent également à procéder le plus rapidement possible au paiement des factures afin de préserver l'état de la trésorerie des entreprises.

10 / 1 million de masques achetés pour protéger des personnels en lien avec le public

Bien que cela relève des obligations de l'État, le Conseil départemental a effectué un achat direct d'un million de masques, dans le cadre d'un groupement de commande avec d'autres collectivités, afin de permettre aux personnels œuvrant dans les domaines sanitaires et sociaux de poursuivre leurs missions auprès des plus vulnérables.

Dès jeudi 9 avril, 210 000 premiers masques ont pu être distribués par les services du Département aux EHPAD, aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile, aux particuliers employeurs, aux Établissements d'accueil non médicalisés pour les personnes en situation de handicap, aux Résidences autonomie et aux structures de l'Aide sociale à l'enfance.

11 / Des collèges ouverts pour les enfants des professionnels prioritaires

Le Conseil départemental a décidé d'ouvrir 15 collèges sur l'ensemble du territoire afin d'accueillir les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 (personnels soignants, agents de la protection de l'enfance, auxiliaires de vie, sapeurs-pompiers, gendarmes, policiers...). Durant les congés scolaires du mois d'avril, 14 collèges restent ouverts.

12 / Désinfection des parties communes dans les résidences du parc social

Afin d'assurer la protection et le bien-être des locataires du parc social dont ils ont la gestion, le Conseil départemental, le groupe des Chalets et l'Office public de l'habitat de la Haute-Garonne nettoient régulièrement les parties communes et désinfectent les rampes d'escaliers, ascenseurs, poignets de porte et interrupteurs.

MAINTENIR UN LIEN DE PROXIMITÉ

13 / Plus de 70 000 livres et films mis en ligne par la Médiathèque départementale

Durant la période de confinement, le Conseil départemental a décidé d'ouvrir gratuitement sa Médiathèque Numérique à tous les Haut-Garonnais et Haut-Garonnaises, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à domicile à des contenus et activités culturels variés et de qualité. Cela représente 70 000 livres, bandes dessinées et magazines, plus de 2 500 programmes de formation et plus de 1 000 films.

Depuis l'ouverture de ces ressources le jeudi 9 avril, le nombre de comptes actifs a augmenté de 112 % pour atteindre 5 300 inscrits. Les personnes qui souhaiteront continuer de bénéficier de ces ressources à l'issue du confinement pourront prendre un abonnement dans une bibliothèque municipale du réseau de la Médiathèque départementale.

Sur la page Facebook "Haute-Garonne Cultures", des animations en direction du jeune public sont mises en ligne quotidiennement. Des publications tous publics sont également mises en ligne chaque semaine sur les réseaux sociaux du Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, du Musée de l'Aurignacien et des Archives départementales.

Au total plus de 21 000 personnes sont ainsi connectées à des offres culturelles en ligne du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

14 / Un accompagnement quotidien des élus locaux

Les agents du Conseil départemental et de l'agence Haute-Garonne Ingénierie/ATD poursuivent, en télétravail, leur missions de conseil et d'accompagnement des élus et des administrations des communes de la Haute-Garonne. Au total, 72 agents de Haute-Garonne Ingénierie sont mobilisés, soit 80 % de l'effectif total.

Depuis le 17 mars, Haute-Garonne Ingénierie a traité 410 demandes en matière de conseil et d'assistance (juridique, financier, urbanisme, informatique). 59 demandes sont en cours de traitement. Les agents de Haute-Garonne Ingénierie apportent également conseils et assistance sur les interrogations des élus liées à l'annulation du second tour du scrutin municipal.

Afin de tenir les élus informés au jour le jour, le site internet www.atd31.fr a été mis en accès libre et a connu une hausse de sa fréquentation de + 83 % par rapport à mars 2019. Tous les jours, une foire aux questions est alimentée. 69 questions/réponses ont ainsi été mises en ligne depuis le 17 mars. Une info-lettre hebdomadaire est également diffusée aux adhérents (communes et EPCI).

Par ailleurs, le dispositif «Contrats de Territoires» qui finance depuis 2016 les projets d'investissements des communes et intercommunalités, s'adapte à la situation de crise.

Afin de relancer au plus tôt les chantiers et la filière de la construction, les règles d'intervention sont simplifiées et le versement des subventions accéléré.

De cette façon, dès le démarrage des travaux, une avance de trésorerie de 60 % du montant de la subvention sera versée au maître d'ouvrage, commune ou intercommunalités, qui pourra ainsi reverser des acomptes conséquents aux entreprises.

Concernant l'entretien des routes départementales, 25 agents départementaux parcourent le réseau départemental quotidiennement pour faire un état des lieux et mener les interventions nécessaires à la sécurité des usagers.

15 / Une cellule d'écoute et de conseils pour les travailleurs indépendants et les micro-entrepreneurs

Le Conseil départemental a mis en place une cellule d'écoute et de conseils à destination des dirigeants salariés, travailleurs indépendants et micro-entrepreneurs, pour les informer, les orienter et les accompagner dans les démarches administratives relatives à l'accès aux droits, notamment pour l'ouverture au droit du Revenu de Solidarité Active (RSA) s'ils sont éligibles.

Ce service gratuit pourra également apporter un soutien aux chefs d'entreprise en lien avec les services de solidarité du Département. Un numéro d'appel dédié a été mis en place (05.34.33.43.96), ainsi qu'une adresse mail : aides.planderelance@cd31.fr

Par ailleurs, les 27 conseillers agro-environnement du Conseil départemental continuent d'accompagner les agriculteurs du territoire par téléphone et par mail, notamment pour la déclaration dématérialisée de la Pac pour la campagne 2020.

II

27,6 M€ d'aides pour soutenir les acteurs du territoire

La crise sanitaire du Covid-19 a engendré une crise sociale et économique majeure, avec une chute d'activité alarmante pour de nombreux acteurs du territoire qui pourrait être irréversible. Le Conseil départemental a décidé de participer à l'effort de solidarité en engageant un budget exceptionnel de 27,6 M€ qui viendra soutenir ses prestataires de marchés publics, mais également les petites entreprises et exploitations agricoles, ainsi que le tissu associatif haut-garonnais.

16 / Une avance de 60 % pour les prestataires de marchés publics des secteurs du bâtiment et des travaux publics : 10 M€

Suite à la suspension de ses marchés de travaux publics, le Conseil départemental a pris des mesures immédiates pour préserver au maximum la pérennité de ses prestataires. La collectivité a décidé d'accorder une avance pouvant aller jusqu'à 60 %, pour les marchés n'ayant pas fait l'objet d'un premier paiement ainsi que pour les futurs marchés publics de travaux à attribuer en 2020, ce qui représente un montant de 10 M€.

17 / Une Indemnisation à hauteur de 80 % des transporteurs scolaires et interurbains : 4 M€ par mois

Le Département a décidé, en accord avec la Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée, d'indemniser à hauteur de 80 % des marchés en cours, les entreprises exploitant des lignes de bus en Haute-Garonne, réseau Lio/Arc en Ciel et transports scolaires. Bien que ne faisant pas l'objet de marchés publics, les transporteurs des élèves et des étudiants en situation de handicap bénéficient de la même indemnisation. Cela concerne 140 artisans-taxis et entreprises de transport adapté qui transportent chaque jour les 1 232 élèves en situation de handicap. Cette mesure représente 4 M€ par mois.

18 / Un fonds d'urgence de 3 M€ pour soutenir l'activité locale

Le Conseil départemental souhaite s'impliquer en faveur du maintien de l'activité locale, en particulier auprès des très petites entreprises impactées par la crise, en cohérence avec le plan de relance en cours d'élaboration entre l'État et les Régions et dans le respect de ses compétences.

La collectivité a ainsi décidé de créer un fonds d'urgence de 3 M€ destiné aux acteurs de l'économie locale (commerces de proximité, restaurants, hôtellerie, artisans, secteur agricole, etc.), hors professions libérales, de l'économie sociale et solidaire et des services à la personne. Ce fonds pourra être abondé par Toulouse Métropole, le SICOVAL, le Muretain agglomération et les 14 communautés de communes en partenariat avec les chambres consulaires.

Ce fonds pourra également bénéficier aux petites et moyennes exploitations agricoles, impactées par la perte de débouchées et l'arrêt des acteurs logistiques.

Il concernera également les entreprises touchées par les aléas climatiques de cet hiver qui subissent deux fois plus les conséquences de cette crise.

19 / Un fonds de 100 000 € pour les associations qui participent à l'économie locale

Le Conseil départemental a créé un fonds spécifique de 100 000 euros afin de soutenir les associations qui œuvrent à l'animation et à la dynamisation du commerce et de l'artisanat, et qui contribuent ainsi à la vitalité des territoires, comme notamment les associations des commerçants et artisans, les fédérations professionnelles et les associations en faveur du développement de l'Économie Sociale et Solidaire.

Cette aide prendra la forme d'une subvention. L'instruction des dossiers se fera en étroite concertation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne ainsi que la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.

20 / Une avance financière pour les établissements sociaux et médico-sociaux : 7,4 M€ par mois

Afin d'assurer la continuité de fonctionnement des structures accueillant les personnes fragiles et dépendantes (EHPAD, Unités de Soins de Longue Durée, résidences autonomie, établissements d'accueil médicalisés et non médicalisés accueillant des personnes en situation de handicap, etc.), fortement mobilisées durant cette crise sanitaire et pouvant être menacées par une rupture de trésorerie en raison du ralentissement des services administratifs, le Conseil départemental s'est engagé à leur verser une avance exceptionnelle de l'aide sociale à l'hébergement à partir du mois de mars 2020 et jusqu'à un retour à la normale de la situation sanitaire. Cette avance représente une enveloppe de 7,4 M€.

21 / Annulation des échéances d'emprunt pour les créateurs d'activités

Afin de soutenir les jeunes entreprises qui possèdent très peu de trésorerie, les 13 sociétés hébergées dans la pépinière d'entreprise Théogone à Labège seront dispensées de loyer pour une période de six mois, ce qui représente un montant de 85 824 €.

Les créateurs d'activité bénéficiaires du prêt à taux zéro départemental CREADE31 seront également exonérés de leur mensualité pour une période de 6 mois à partir du 1^{er} avril. Cela concerne 79 bénéficiaires, pour un montant total de remboursement de 57 000 €.

22 / Un revenu exceptionnel de solidarité de 500 € pour les conjoints non-salariés

Afin de soutenir certaines catégories professionnelles non éligibles aux divers dispositifs d'aides mis en œuvre jusqu'alors par le Gouvernement et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en particulier les conjoints collaborateurs non-salariés qui se trouvent sans revenu et dans des situations très préoccupantes, le Conseil départemental a décidé de créer un revenu exceptionnel de solidarité de 500 € par mois, reconductible.

Cette mesure pourrait concerner 1 000 conjoints collaborateurs en Haute-Garonne, pour un budget de 500 000 € pour le Département.

Ce fonds sera géré par le Conseil départemental de la Haute-Garonne et co-instruit avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture.

23 / Un fonds de 2 M€ pour soutenir le tissu associatif

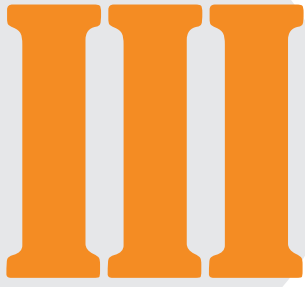
Afin de soutenir le tissu associatif haut-garonnais fortement impacté par la crise sanitaire, le Conseil départemental a créé un fonds exceptionnel de 2 M€. Cette aide immédiate, directe et sans contreparties a été mise en place à partir du 23 mars pour une période d'un mois reconductible.

À ce jour, plus de 700 associations ont déposé une demande auprès de la collectivité. 137 premiers dossiers seront adoptés lors de la commission permanente du 16 avril, pour un montant total d'aides de 551 750 €. Les autres dossiers seront traités dans les meilleurs délais et présentés lors d'une prochaine commission permanente.

Le Conseil départemental s'est également engagé à honorer l'ensemble de ses engagements financiers auprès des acteurs culturels, pour les événements qu'il a été contraint d'annuler entre le 13 mars et le 20 avril, soit 35 manifestations (concerts, spectacles, ateliers d'artistes en collège, brevet musical départemental, etc.). Cela représente notamment la prise en charge financière de 117 jours d'intermittence, pour environ 80 intermittents artistes ou techniciens sur cette période.

Concernant les entreprises prestataires, notamment pour des prestations techniques, le Conseil départemental a décidé de les indemniser à hauteur de 80 % du montant des marchés qui étaient prévus.

Par ailleurs, le Département maintient l'ensemble de ses subventions aux acteurs culturels, même s'ils sont dans l'obligation d'annuler tout ou partie de leur programmation. Les associations partenaires du Parcours laïque et citoyen dans les collèges recevront également l'intégralité des financements des actions prévues, qu'elles aient ou non été réalisées ou réservées.



Préparer l'avenir

24 / La mise à disposition du laboratoire départemental pour le dépistage

Le Conseil départemental a mis son Laboratoire départemental EVA31 à disposition de l'État afin de réaliser des tests de dépistage du Covid-19.

Le Laboratoire départemental EVA 31 dispose de la capacité de réagir en cas de crises sanitaires majeures. Il a été l'un des premiers laboratoires à faire les tests ESB lors de la crise de la vache folle en 2001 ainsi que ceux de la grippe aviaire en 2008 et 2015. Son équipement en locaux de haute sécurité, son personnel très compétent en bactériologie, en immunologie, en biologie moléculaire et en virologie, ses moyens matériels, son appartenance aux réseaux BIOTOX-Eau et BIOTOX-Piratox, lui permettent d'intervenir dans le diagnostic de nombreuses zoonoses de classe 3 et de recherches de micro-organismes très pathogènes.

Le laboratoire EVA31 pourra apporter son aide aux laboratoires des Centres hospitalo-universitaires et des laboratoires d'analyses de Biologie médicale qui risquent d'être saturés au moment de la phase de sortie du confinement en toute sécurité. Pour débiter, 1 500 à 2 000 tests PCR par semaine seraient possibles.

25 / Le lancement d'un dialogue citoyen pour bâtir le monde d'après

Depuis 2015, le Conseil départemental a choisi d'associer l'ensemble des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais à l'action départementale à travers un dispositif innovant de dialogue citoyen.

Chaque nouvelle politique déployée par l'institution fait ainsi l'objet de concertations avec les citoyens, dans des domaines aussi variés que la mixité sociale dans les collèges, la gestion de l'eau pour les années à venir, l'égalité femmes-hommes, ou encore l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, etc...


Dans ce contexte de crise sanitaire, sociale et économique sans précédent, le Conseil départemental souhaite associer pleinement l'ensemble des habitants de la Haute-Garonne à un travail de co-construction des actions qui devront être engagées collectivement pour bâtir le monde d'après.

Un vaste dialogue citoyen sera ainsi lancé dans les prochaines semaines.

CONTACT PRESSE

Cécile van de Kreeke

 cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

 06 24 66 05 30

 espace-presse.haute-garonne.fr

